

Les conflits armés sévissent en Colombie depuis plus d'un demi-siècle. Tout conflit armé a des conséquences extrêmement lourdes sur la population civile, et en particulier sur les femmes. Ce sont ces dernières qui sont les plus touchées par le recrutement forcé, l'esclavage sexuel et domestique et le viol. Le corps des femmes peut devenir un outil militaire et être exposé à diverses formes d'abus physiques, psychologiques et sexuels.

La Loi sur les victimes et la restitution des terres, qui promeut la vérité, la justice et les réparations pour les victimes, a été adoptée en 2011 en présence du Secrétaire général des Nations Unies. Avant l'adoption de cette loi, ONU Femmes a travaillé activement afin d'intégrer une perspective de genre et de faire participer les organisations de femmes aux discussions de la loi, qui bénéficie à près de quatre millions de personnes, dont une large proportion de femmes.

La loi comporte notamment des dispositions garantissant le droit des femmes à vivre sans violence, la fourniture de soins psychosociaux aux rescapées des violences sexuelles et la représentation obligatoire devant les tribunaux pour les femmes rescapées. Elle accorde également des privilèges aux femmes dans le domaine de la restitution des terres.

Le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon (sur le podium et sur les écrans) prend la parole lors d'une manifestation présidentielle organisée à Bogota, en Colombie, pour entériner le Projet de loi sur les droits des victimes et la restitution des terres. M. Ban a participé à cet événement à titre de témoin honoraire, le 10 juin 2011. Crédit photo : UN Photo/Evan Schneider

Le défi, selon la Coordinatrice nationale d'ONU Femmes en Colombie, Margarita Bueso, est désormais de faire appliquer la loi. « Nous devons surmonter les obstacles qui entravent l'accès à la justice pour les affaires de violence sexuelle dans le contexte des conflits armés, la poursuite contre leurs auteurs, l'application de peines appropriées, l'établissement de la vérité des faits et la réparation aux victimes » explique-t-elle.

ONU Femmes a signé en juillet 2012 un Mémoire d'accord avec l'Unité pour la prise en charge intégrale et la réparation aux victimes, l'agence du gouvernement colombien chargée de l'application de la loi. L'accord assure l'intégration d'un processus d'enregistrement par sexe et garantit une assistance et des réparations pour les femmes rescapées des conflits. ONU Femmes formera des responsables de l'Unité pour la prise en charge intégrale et la réparation

aux victimes, en mettant un accent particulier sur la violence sexuelle et sexiste.

Paula Gaviria, chef de l'Unité, explique que pour demander une indemnisation, « la personne doit présenter une déclaration sur les événements au médiateur de sa municipalité. Si la déclaration est validée, la personne peut être inscrite dans le Registre des victimes et commencer à recevoir une indemnisation ».

L'Unité pour la prise en charge intégrale et la réparation aux victimes est la première des quatre entités que le gouvernement de Colombie a établies en faveur des rescapées de la guerre, aux côtés de l'Unité de protection, de l'Unité de Restitution des terres et du Centre pour la mémoire historique.

Source: [UNWomen](#)